

Ministère de l'Economie, du Plan
et de la Coopération

Direction de Cabinet

Secrétariat Permanent des Organisations
Non Gouvernementales

Unité de la Coopération Décentralisée
et de la Prospective

N° 0332 /20/MEPC/DIRCAB/SPONG/UCDP



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité – Dignité – Travail

ARRETE

PORTANT AGREMENT D'UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION

- Vu la Constitution de la République Centrafricaine du 30 mars 2016 ;
- Vu la Loi N° 19.002 du 16 janvier 2019, régissant les Organisations Non Gouvernementales en République Centrafricaine ;
- Vu le Décret N° 16.218 du 30 mars 2016, portant promulgation de la Constitution de la République Centrafricaine ;
- Vu le Décret N° 19.231 du 10 août 2019, portant application de la Loi N° 19.002 du 16 janvier 2019, régissant les Organisations Non Gouvernementales en République Centrafricaine ;
- Vu le Décret N° 19.056 du 25 février 2019, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret N° 19.072 du 22 mars 2019, portant nomination ou confirmation des Membres du Gouvernement et ses modificatifs subséquents;
- Vu le Décret N° 16.358 du 27 octobre 2016, portant organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération et fixant les attributions du Ministre ;
- Vu le Décret N° 07.279 du 03 octobre 2007, portant création du Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementale ;
- Vu la Décision N°019/MATD/DIRCAB/DGATD/DAPCA/SASE du 16 janvier 2020 portant agrément de l'association dénommée : « **GENESIS** » conformément à la loi N°1.233 du 27 mai 1961, réglementant les associations en République Centrafricaine;
- Vu la demande adressée en date du 19 mai 2020 par l'Association dénommée: « **GENESIS**», enregistrée le 08 juillet 2020, sous le n° 1654;
- Vu le rapport d'évaluation de la capacité opérationnelle de **GENESIS** en date du 20 août 2020.

ARRETE

- Art. 1^{er} :** Est agréée en qualité d'**Organisation Non Gouvernementale Nationale**, l'association dénommée: « **GENESIS** » dont le siège se trouve à Bangui, (République Centrafricaine).
- Art. 2 :** L'ONG **GENESIS** exécute ses activités sur le territoire centrafricain, en conformité avec son but et ses objectifs, à savoir :
- Assurer la formation professionnelle de la population dans les domaines du bâtiment, de l'énergie et de l'industrie;
 - Créer des structures de formation en faveur de la population;
 - Lutter contre la pauvreté à travers les activités génératrices de revenus (AGR).
- Art. 3 :** L'ONG **GENESIS** est tenue de se conformer aux dispositions de la Loi N°19.002 du 16 janvier 2019, régissant les Organisations Non Gouvernementales en République Centrafricaine et son Décret d'application N° 19.231 du 10 août 2019, et de communiquer dans un délai de deux (2) mois au Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération, tout changement survenu dans sa direction ainsi que toutes les modifications intervenues dans ses Statuts, son Règlement Intérieur et son adresse.
- Art. 4 :** L'ONG **GENESIS** est tenue de rendre semestriellement ou annuellement compte de ses activités dans un rapport adressé au Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération.
- Art. 5 :** L'insertion au Journal Officiel du présent Arrêté contenant la date de déclaration et les objectifs, est effectuée par les soins de l'ONG **GENESIS** auprès du Ministère en charge du Journal Officiel.
- Art. 6:** Le présent Arrêté est établi pour une période de **trois (03) ans**, à compter de la date de sa signature et est renouvelé après une évaluation jugée satisfaisante.
- Toutefois, le présent arrêté peut être retiré sans condition en cas de détournement de fonds, non atteinte des objectifs fixés, ou violation des Dispositions de la Loi régissant les ONG.
- Art. 7 :** Le présent Arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Bangui, le

12th OCT 2020



Ampliations :

- PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE.....1
- PRIMATURE.....1
- MFB.....1
- MSGG/I.O.....2